



Programme Innovations et Sociétés

Appel à prématuration SHS 2026

Pôle universitaire d'innovation CY Transfer

Règlement

Préambule

CY Transfer mène une politique de valorisation volontariste et sa stratégie repose sur le développement de partenariats forts, en capitalisant sur le potentiel des laboratoires et en ancrant les innovations qu'ils proposent dans des domaines à forte visibilité avec des acteurs externes clés.

Au sein de CY Cergy Paris Université (CYU), CY Transfer a pour mission d'accompagner la valorisation et le transfert des savoirs, expertises et résultats de recherche auprès de partenaires socio-économiques. C'est l'outil transversal pour renforcer la 3ème mission de l'université qui, avec le concours des acteurs académiques et institutionnels, participe à l'innovation. CY Transfer accompagne également l'entrepreneuriat issu des laboratoires de CYU.

CY Transfer est labellisé Pôle universitaire d'innovation (PUI) depuis juillet 2023, il agrège et pilote aujourd'hui un réseau de plus de 60 partenaires et soutiens.

Dans sa stratégie, le PUI CY Transfer porte un intérêt particulier aux Sciences Humaines & Sociales (SHS) : il est, sur son territoire, l'opérateur de leur valorisation socio-économique.

En complément des actions de sensibilisation, de la création d'un incubateur dans la nouvelle Maison de la recherche Annie Ernaux pour les jeunes entreprises issues des SHS, CY Transfer lance un appel pour le financement en prématuration de projets en SHS. L'objectif est de soutenir les projets et leur permettre de parvenir à un degré de maturité susceptible d'adresser des financements plus conséquents ou d'initier une création d'entreprise.

Qu'est-ce qu'une prématuration ?

La valorisation socio-économique d'un projet est le processus désignant le transfert formel vers la société de résultats de travaux de recherche - portés par des acteurs publics ou privés - dans le but de les rendre accessible sous une nouvelle forme de nouveaux produits et/ou services, méthodologie, etc.

De nombreux facteurs entrent en jeu dans la valorisation socio-économique : les différences culturelles et temporelles entre partenaires, leurs stratégies et visions individuelles, parfois éloignées, leurs attentes financières...



Une succession de financements peut être mobilisée auprès de différents guichets tout au long de l'élaboration et du développement du projet. Ils permettent de le consolider, d'appréhender le ou les secteur(s) socio-économique(s) dans le(s)quel(s) le projet pourrait s'intégrer, de surmonter des difficultés organisationnelles, de collectes de données, de structuration de corpus, ou des contraintes techniques, etc. : la **prématuration** proposée par le CY Transfer s'inscrit en amont de ce processus.

Financement et durée

Pour 2026, l'appel à prématuration SHS du PUI, CY Transfer dispose d'une enveloppe de 100 k€.

Le financement de la prématuration de votre projet ne pourra pas excéder 30 k€ pour le laboratoire porteur sur une durée de 12 à 24 mois. Il est recommandé de travailler à des synergies facilitant le développement du projet à l'issue de la prématuration : par exemple, une future co-maturation¹ avec un partenaire (ex. entreprise, association) à même de mobiliser des ressources (ex. financement propres, mise à disposition de moyens, ...).

Les attentes et objectifs

En **sortie de prématuration** les éléments suivants sont attendus :

- La démonstration de la pertinence de l'innovation qui émergera du projet, ou sur son efficacité en comparaison avec l'existant².
- Une ébauche de positionnement dans une filière (i.e. cas et modalités d'usage, identification d'utilisateurs³, intérêt/bénéfice de l'innovation pour les utilisateurs, applications envisagées, soutien d'un acteur économique par une lettre ou une manifestation d'intérêt, etc.),
- Une feuille de route du développement du projet à l'issue de la prématuration permettant de proposer à terme l'innovation aux utilisateurs (sur le modèle des programmes, livrables, jalons, Gantt que demande l'ANR par exemple)
- Une ébauche de la stratégie de valorisation du projet, c'est-à-dire comment le projet va accéder à la société et être mis en œuvre.

Modalités de candidature

Prérequis :

L'appel est blanc et ouvert à tous les champs disciplinaires issus des Sciences humaines et sociales.

¹ La maturation et la co-maturation (maturation avec un partenaire) est un appui proposé par la SATT Erganeo

² La démonstration de la nouveauté ou de son efficacité par rapport à l'existant est nommée Preuve de concept ou POC pour Proof of concept dans les sciences expérimentales. Pour apprécier la Preuve de Concept : voir les échelles de SRL et de TRL en annexe

³ Les utilisateurs peuvent être de tout type : des personnes physiques, des associations, des sociétés, des collectivités...



Le porteur de projet doit être affilié à une structure de recherche des partenaires académiques du PUI CY Transfer.

Le projet doit démontrer son potentiel de valorisation socio-économique.

A ce titre, ne sont pas éligibles :

- Les actions de dissémination (publications, colloques, etc.) ;
- Les enquêtes de terrain ou mission d'études sauf en cas d'expérimentation de la solution (avec mesure d'impact) ;
- Les événements scientifiques ou culturels ;
- Les outils de communication type site internet de laboratoire ou de master.

Modalité de candidature

Le dossier de candidature doit être rédigé en Calibri 11 et communiqué en format pdf. La partie C, Description du projet, ne doit pas excéder 3 pages.

Les équipes de CY Transfer sont à votre disposition pour vous accompagner dans la réponse à cet appel.

Expertise et classement des dossiers

Les dossiers seront analysés par des personnalités reconnues et extérieures au PUI CY Transfer.

Le Comité scientifique, qui réunit les quatre membres fondateurs du PUI CY Transfer, délibérera pour classer les dossiers sur la base des analyses des experts. Le Comité scientifique se réserve la possibilité d'inciter les porteurs à consolider leur projet.

Calendrier et étude des dossiers

L'appel se fait au fil de l'eau. Les dossiers seront instruits tout au long de l'année et leur traitement suivra le calendrier des instances du PUI CY Transfer

ANNEXE

Afin de cerner le degré de maturité d'un projet, deux échelles sont versées, à visée informative, en annexe. Elles permettent d'appréhender l'innovation sociale d'une part et l'innovation technologique d'autre part.

Échelle SRL (Societal Readiness Level) :

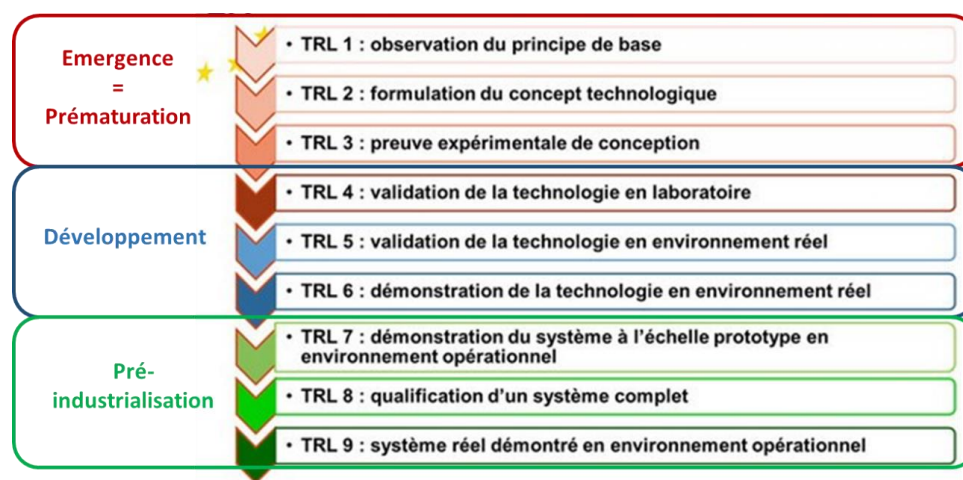


LA GRILLE SRL ET SES ÉTAPES CONSTRUCTIVES DU PROJET - © LABCOM DESTINS & ELLYX

Échelle SRL proposée dans la note de recherche (01 d'octobre 2021) du laboratoire commun DESTINS (sous licence Creative Commons CC-BY-SA (<https://creativecommons.org>) / O. Palluault, 2021, La grille Societal Readiness Level. LabCom DESTINS, Poitiers (<https://destins.labo.univ-poitiers.fr>))

L'échelle SRL (Societal Readiness Level) est une méthode d'évaluation adaptée à l'innovation sociale et à ses impacts, elle est complémentaire à l'échelle TRL qui lui est antérieure. Elle comporte également 9 niveaux notés SRL1 (zone de concept / recherche fondamentale : recherche basique de type re-problématisation) à SRL9 (zone de diffusion / développement expérimental : intégration au sein de la société d'une solution qualifiée et testée), décomposés en différentes phases selon la maturité du projet ou le type de recherche. La prématuration vise à apporter la première preuve du concept et sa réception au sein la société (SRL1 à SRL4).

Échelle TRL (Technology Readiness Level) :



Echelle TRL adaptée de la publication sur le site Horizon 2020 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

L'échelle TRL (Technology Readiness Level) donne un niveau de maturité technologique depuis l'observation du concept de base jusqu'à l'introduction en marché d'une technologie. Elle comporte 9 niveaux notés TRL1 (faible maturité) à TRL9 (maturité élevée), regroupés en 3 phases. La prématuration vise à atteindre la preuve de concept (PoC) en TRL 3.